

**Procès-verbal de la réunion du
conseil municipal
du 07 novembre 2022**

Nombre de membres
En exercice : 19
Présents : 14
Ayant donné pouvoir : 04
Votants : 18

L'an deux mil vingt deux
le 07 novembre à dix-neuf heures
le Conseil Municipal de la Commune de ROUFFIGNAC-SAINT CERNIN DE REILHAC
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Raymond MARTY, Maire

Date de Convocation du Conseil Municipal : le 02 novembre 2022.

PRÉSENTS : Raymond MARTY, Laurent DELTREUIL, Hubert ANGIBAULT, Marie-Thérèse BLONDY, Christian PORTE, Michel BOURDEILH, Christian LALOT, Valérie PAGES, Juliana CHABRERIE, Arnaud VILLATE, Aurélie CHARDELIN, Michel CAPITAL, Caroline GANGNAT, Bruno BRESSAND.

ABSENTS ET EXCUSES : Sylvie ARISTIDE (a donné procuration à Marie-Thérèse BLONDY), Marie-Christine GENTIL (a donné procuration à Raymond MARTY), Sandrine BENAGLIA (a donné procuration à Juliana CHABRERIE), Nathalie ROUVEYROUX (a donné procuration à Bruno BRESSAND), Yves Raymond QUEYROU.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Marie-Thérèse BLONDY.

Ordre du jour

Validation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 29 septembre 2022.

Affaires Sociales

- Noël pour les aînés

Bâtiments

- Création d'un organigramme des clefs pour le bâtiment de la « Falquette »
- Mise en place d'une porte coupe-feu dans le bâtiment de la « Falquette »
- Acquisition du mobilier et de l'électroménager pour le logement à vocation médicale

Cimetières

- Engazonnement des cimetières

Voirie

- Enrochement du mur de soutènement situé place Léo Delprat à Saint-Cernin

Domaine et patrimoine

- Aménagement des points d'apport volontaire : proposition d'acquisition d'une portion de parcelle au lieu-dit « Estreguil »

Finances

- Proposition de réalisation d'un emprunt pour le financement de l'acquisition des anciens locaux du « Café de France » et de la licence IV
- Budget annexe : provisions pour risques
- Budgets : propositions de décisions modificatives
- Encaissement recettes : occupation du domaine public France télécom
- Prise en charge des non-valeurs 2022
- Accompagnement à la reprise ou à la création de commerces en centre bourg

SMDE 24

- Adhésion de la commune de Beynac-et-Cazenac au SMDE 24

Questions Diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance et donne lecture de l'ordre du jour de la présente réunion.

Monsieur le Maire soumet à validation de l'assemblée le procès-verbal de la dernière séance.

Aucune observation n'étant exprimée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des présents.

Affaires Sociales

DELIBERATION N° 2022-110

Affaires Sociales

- Noël pour les aînés

En raison du contexte sanitaire de ces dernières années, un colis de Noël était distribué aux aînés (70 ans et +) par les élus pour maintenir du lien social, donner du réconfort et pour pallier l'annulation du traditionnel repas des seniors.

Cette année, au vu des retours positifs reçus et même si la situation sanitaire s'est améliorée, il est proposé de maintenir la distribution de ce colis, par les élus, composé d'articles achetés auprès de plusieurs producteurs et fournisseurs locaux.

De plus, il est prévu d'organiser une après-midi récréative et festive le dimanche 15 janvier 2023.

Après en avoir délibéré et voté, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve la distribution de colis de Noël aux aînés de Rouffignac-Saint Cernin de Reilhac ;
- approuve l'organisation d'une après-midi récréative et festive ;
- autorise Monsieur le Maire à commander les articles alimentaires auprès des producteurs et fournisseurs locaux ;
- autorise Monsieur le Maire à engager les dépenses afférentes à la réalisation de ces opérations.
- Les crédits nécessaires sont disponibles sur le Budget principal en section de fonctionnement sur le chapitre charge à caractère général.

Monsieur le Maire indique que la commission des Affaires Sociales a travaillé sur ce sujet. La distribution des colis se fera la semaine avant Noël.

Bâtiments

DELIBERATION N° 2022-111

Bâtiments

- Création d'un organigramme des clefs pour le bâtiment de la « Falquette »

Dans le cadre de la sécurisation des accès aux bâtiments communaux, il est proposé de créer un organigramme des clefs pour le bâtiment de la « Falquette ».

A cet effet, l'entreprise BV Fermetures a été contactée et a fait la proposition suivante :

Descriptif	Montant H.T.
- Cylindres, serrures et main d'œuvre	4 408,67 €

Après en avoir délibéré et voté, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve la création d'un organigramme des clefs pour le bâtiment de la « Falquette » ;
- décide de retenir l'offre de l'entreprise BV Fermetures d'un montant de 4 408,67 € H.T. ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents inhérents à cette affaire.
- Les crédits nécessaires seront pris en section investissement du budget primitif 2022 sur l'opération non individualisée bâtiments – programme entreprises.

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a en ce moment une exposition dans ce bâtiment et qu'il est important de le sécuriser.

DÉLIBÉRATION N° 2022-112

Bâtiments

- **Mise en place d'une porte coupe-feu dans le bâtiment de la « Falquette »**

Dans le cadre de la sécurisation des bâtiments communaux, il est proposé de mettre en place une porte coupe-feu avec poignée anti-panique au niveau de la chaufferie du bâtiment de la « Falquette ».

A cet effet, l'entreprise BV Fermetures a été contactée et a fait la proposition suivante :

Descriptif	Montant H.T.
- Porte coupe-feu avec poignée anti-panique, main d'œuvre	1 939,00 €

Après en avoir délibéré et voté, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve la mise en place d'une porte coupe-feu au niveau de la chaufferie du bâtiment de la « Falquette » ;
- décide de retenir l'offre de l'entreprise BV Fermetures d'un montant de 1 939,00 € H.T. ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents inhérents à cette affaire.
- Les crédits nécessaires seront pris en section investissement du budget primitif 2022 sur l'opération non individualisée bâtiments – programme entreprises.

Monsieur le Maire précise que ce dossier avait été évoqué lors de la mise en place des plafonds coupe-feu mais il n'avait pas été réalisé.

DÉLIBÉRATION N° 2022-113

Bâtiments

- **Acquisition du mobilier et de l'électroménager pour le logement à vocation médicale**

Dans le cadre de la création du logement à vocation médicale situé au-dessus de l'office de tourisme, il convient d'acquérir du mobilier et de l'électroménager.

A cet effet, des entreprises ont été contactées et ont fait les propositions suivantes :

Entreprises	Descriptif	Montant H.T.
Bricojem (Rouffignac)	- Lit, électroménager, linge de lit, divers petits matériels,...	4 790,64 €
Carrefour Contact (Rouffignac)	- Ustensiles de cuisine, vaisselle, linge de maison, divers petits matériels,...	634,84 €

BUT (Périgueux)	- Table, chaises, meubles et canapé	1 191,62 €
Total		6 617,10 €

Après en avoir délibéré et voté, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve l'acquisition de mobilier et d'électroménager pour le logement à vocation médicale ;
- décide de retenir l'offre de l'entreprise Bricojem d'un montant de 4 790,64 € H.T. ;
- décide de retenir l'offre de l'entreprise Carrefour Contact d'un montant de 634,84 € H.T. ;
- décide de retenir l'offre de l'enseigne BUT (Périgueux) d'un montant de 1 191,62 € H.T. ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents inhérents à cette affaire.
- Les crédits nécessaires seront pris en section investissement du budget primitif 2022 sur l'opération aménagement d'un logement à vocation médicale.

Christian LALOT indique que le magasin Bricojem n'était pas en mesure de fournir les chaises, les meubles pour les chambres et le canapé. C'est pour cela, qu'un devis a été demandé à BUT. Ce dernier proposait des meubles moins onéreux qu'à CONFORAMA et pouvant s'adapter au logement.

Il ajoute que les travaux de l'appartement sont presque achevés. Il reste la partie relative au sanitaire, à la clim et au carrelage. L'objectif, c'est une réception du chantier au plus-tard mi-décembre.

Cimetières

DÉLIBÉRATION N° 2022-114

Cimetières

- Engazonnement des cimetières

Dans le cadre de la végétalisation progressive des cimetières et afin d'en faciliter l'entretien, il est proposé d'engazonner les cimetières de Rouffignac et de Saint-Cernin.

A cet effet, l'entreprise SARL Jaroussie & Fils a été contactée et a fait la proposition suivante :

Descriptif	Montant H.T.
- Engazonnement cimetière de Rouffignac	4 693,50 €
- Engazonnement cimetière de Saint-Cernin	331,26 €
Total	5 024,76 €

Après en avoir délibéré et voté, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve l'engazonnement des deux cimetières ;
- décide de retenir l'offre de l'entreprise SARL Jaroussie & Fils d'un montant de 5 024,76 € H.T. ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents inhérents à cette affaire.
- Les crédits nécessaires seront pris en section investissement du budget primitif 2022 sur l'opération cimetières.

Monsieur le Maire indique que si la proposition est retenue et que les conditions météo sont favorables, l'entreprise est en mesure d'intervenir dans les 15 jours. Il ajoute que cette transition a souvent été évoquée et que les élus seront peut-être amenés à apporter des explications. Les résultats de l'engazonnement ne seront peut-être pas optimums dès cet hiver.

Voirie

DÉLIBÉRATION N° 2022-115

Voirie

- **Enrochement du mur de soutènement situé place Léo Delprat à Saint-Cernin**

Le mur de soutènement de la place Léo Delprat situé dans le bourg de Saint-Cernin à proximité de l'Eglise est susceptible de s'affaisser. C'est pourquoi, afin de solidifier le talus et d'embellir cet espace, il est proposé de créer un enrochement.

A cet effet, l'entreprise E.M.T.P (ESTARDIER MICHEL TRAVAUX PUBLICS) a été contactée et a fait la proposition suivante :

Descriptif	Montant H.T.
- Enrochement	10 671,00 €

Après en avoir délibéré et voté, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve l'enrochement du mur de soutènement situé place Léo Delprat ;
- décide de retenir l'offre de l'entreprise E.M.T.P. d'un montant de 10 671,00 € H.T. ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents inhérents à cette affaire.
- Les crédits nécessaires seront pris en section investissement du budget primitif 2022 sur l'opération non individualisée voirie – programme entreprises.

Hubert ANGIBAULT indique qu'il convient d'arracher la haie qui est vétuste. Cependant, le talus sur lequel elle repose n'est pas stable car il est composé de bourneix et de nœuds de silex. Une fois la végétation arrachée, le talus risque de s'affaisser et empiéter sur l'accès à la propriété privée située en dessous. Il ajoute que le fait de bâcher et végétaliser le talus ne suffirait pas et créerait une pente trop importante. C'est pourquoi, l'option d'un enrochement apparaît comme la meilleure solution car il permettra de dégager de l'espace et sera visuellement plus convenable. Il souligne également la difficulté pour les entreprises de se procurer des blocs de pierre car les carrières ne veulent plus en donner. Il termine en indiquant qu'il faudra installer une barrière en haut de cet enrochement.

Monsieur le Maire ajoute qu'une fois l'enrochement réalisé, la commission environnement se penchera sur la sécurisation et l'embellissement de la place. A l'instar des travaux effectués par les riverains, il est important que la commune participe à la mise en valeur du hameau de Saint-Cernin.

Domaine et patrimoine

DELIBERATION N° 2022-116

Domaine et patrimoine

- Aménagement des points d'apport volontaire : proposition d'acquisition d'une portion de parcelle au lieu-dit « Estreguil »

Dans le cadre de la mise en place de la redevance incitative et l'aménagement des points d'apport volontaire pour la collecte des déchets ménagers, la commune doit, afin de pouvoir installer des bacs semi-enterrés, être propriétaire du terrain.

C'est la raison pour laquelle la commune de Rouffignac-Saint Cernin de Reilhac projette d'acquérir une portion de parcelle, appartenant à Madame VERNEUIL Eliane, cadastrée section BZ n°287, située au lieu-dit « Estréguil » / route de Reilhac, d'une contenance approximative de 100 m².

Le vendeur a confirmé son accord pour une vente à 150 €.

Les frais de géomètre et notariés sont à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré et voté, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve l'acquisition par la commune à Madame VERNEUIL, d'une portion de la parcelle, cadastrée section BZ n°287, d'une contenance approximative de 100 m², au prix de 150 €, auquel s'ajoutent les frais notariés et de géomètre ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents.

Monsieur le Maire indique que ce sujet a souvent été repoussé mais aujourd'hui une offre se présente.

Hubert ANGIBAULT ajoute que ce dossier a trainé en longueur mais il s'agit du dernier terrain à acquérir pour finir l'installation des points d'apport volontaire. Il précise que la parcelle initialement concernée appartenait à une personne sous tutelle et qu'il convenait d'avoir l'autorisation du Juge des Tutelles. Ce dernier a notifié, la semaine dernière à la commune, son refus car il estime que cela apporte une moins-value au terrain malgré la proposition d'effectuer un échange avec le chemin qui traverse la propriété. C'est pourquoi, il est désormais possible d'acquérir la parcelle qui se situe juste à côté et qui appartient à Madame VERNEUIL.

Finances

DELIBERATION N° 2022-117

Finances

- Proposition de réalisation d'un emprunt pour le financement de l'acquisition des anciens locaux du « Café de France » et de la licence IV

Dans le cadre du projet d'acquisition des anciens locaux du « Café de France » et de la licence IV, et conformément à la délibération n°2022-100 du 29 septembre 2022, il est proposé de réaliser un emprunt moyen terme pour un montant de 100 000,00 €.

A cet effet, plusieurs établissements bancaires ont été approchés pour la réalisation de ce prêt.

Un seul établissement a proposé des offres à taux fixe.

La commission des Finances et du Budget, qui s'est réunie le 24 octobre 2022, a analysé les offres de prêt transmises par le Crédit Agricole Charente Périgord. Elle propose de retenir l'offre suivante :

- Proposition de prêt du Crédit Agricole Charente-Périgord sur 15 ans avec annuités réduites :

	Crédit Agricole Charente-Périgord
Montant	100 000,00 €
Durée	15 ans
Taux fixe	Taux nominal de 3,17 % soit un taux apparent de 2,85 %
Périodicité	Annuelle
Echéance	8 284,58 €
Coût total	124 268,68 €
Date de réalisation	15/11/2022
Date de la première échéance	15/02/2023
Echéances constantes	le 15 février de chaque année
Frais de dossier/commission d'engagement	300,00 €

Après en avoir délibéré et voté, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de retenir la proposition financière du Crédit Agricole Charente-Périgord aux conditions présentées ci-dessus ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents inhérents à cette affaire.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'échéance rapprochée permet de réduire le capital à amortir et le taux.

DELIBERATION N° 2022-118

Finances

- **Budget annexe « Service des Eaux » : Provisions pour risques**

Monsieur le Maire indique que la constitution de provisions comptables est une dépense obligatoire et son champ d'application est précisé par l'article R. 2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et que cette provision doit être constituée par délibération de l'assemblée délibérante lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur comptes de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public. Ainsi, une provision doit être constituée à hauteur du risque d'irrecouvrabilité, estimé à partir d'informations communiquées par le comptable.

D'un point de vue pratique, le comptable et l'ordonnateur doivent échanger leurs informations sur les chances de recouvrement des créances. L'inscription des crédits budgétaires puis les écritures de dotations aux provisions ne peuvent être effectuées qu'après concertations étroites et accords entre eux.

Dès lors qu'il existe, pour une créance donnée, des indices de difficulté de recouvrement (compte tenu notamment de la situation financière du débiteur) ou d'une contestation sérieuse, la créance doit être considérée comme douteuse. Il faut alors constater une provision car la valeur des titres de recettes pris en charge dans la comptabilité de la collectivité est supérieure à celle entendue.

Il existe donc potentiellement une charge latente si le risque se révèle qui, selon le principe de prudence, doit être traité par le mécanisme comptable de provisions, en tout ou partie, en fonction de la nature et de l'intensité du risque.

La comptabilisation des dotations aux provisions des créances douteuses (ou dépréciations) repose sur des écritures semi-budgétaires (droit commun) par utilisation en dépense du compte 6817 (dotation aux provisions/dépréciations des actifs circulants).

Pour l'année 2022, le montant de cette provision est estimé à 3 901,86 €.

Cette provision pourra faire l'objet d'une reprise au compte 7817 (reprise sur provisions pour dépréciation des actifs circulants) si la créance est éteinte ou admise en non-valeur, ou si la provision est devenue sans objet (recouvrant partiel ou en totalité) ou si le risque présenté est moindre.

Cette reprise devra faire l'objet d'une délibération pour l'acter.

Enfin en cas de créances douteuses supplémentaires, il conviendra de délibérer pour mettre à jour le montant de la provision (comme pour les reprises).

Après en avoir délibéré et voté, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de fixer le montant de la provision pour créances douteuses imputée au compte 6817 pour 3 901,86 € ;
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette provision.
- Les crédits nécessaires sont prévus au budget 2022.

Monsieur le Maire indique que ces provisions seront utilisées, le cas échéant, pour effacer des créances. Si elles ne sont pas toutes utilisées, il faudra faire une reprise sur l'exercice 2023.

DELIBERATION N° 2022-119

Finances

Budget principal : propositions de décisions modificatives

Lors de l'élaboration et du vote du Budget primitif 2022, la commune n'avait pas connaissance du montant exact des recettes principales (impôts, dotation globale de fonctionnement, etc.).

Le budget a été bâti à partir de recettes prévisionnelles évaluées comparativement à celles des exercices budgétaires précédents. Des recettes ayant été notifiées et des réajustements étant nécessaires, il convient de prendre des décisions modificatives.

La commission des finances s'est réunie les 10 et 24 octobre 2022 et propose les réajustements budgétaires suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Il est proposé d'affecter une partie des recettes supplémentaires qui nous ont été notifiées pour couvrir les dépenses de fonctionnement et d'investissement présentées ci-après.

SECTION FONCTIONNEMENT - DEPENSES					
Chap.	Libellés	Crédits ouverts au BP 2022	Proposition de DM	Nouveau montant des crédits ouverts avec DM	Observations
012	Charges de personnel et frais assimilés	693 350,00 €	+ 14 441,68 €	707 791,68 €	Remplacement des agents en arrêt et hausse du point d'indice
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	12 310,00 €	+ 618,00 €	12 928,00 €	Régularisation du montant des amortissements
023	Virement à la section d'investissement	718 051,78 €	+ 49 033,19 €	767 084,97 €	
Total			64 092,87 €		

SECTION FONCTIONNEMENT - RECETTES					
Chap.	Libellés	Crédits inscrits au BP 2022	Proposition de DM	Nouveau montant des crédits inscrits avec DM	Observations
013	Atténuation de charges	10 000,00 €	+ 14 441,68 €	24 441,68 €	Remboursement par l'assurance des salaires des agents en arrêt maladie
073	Impôts et taxes : - Art. 73224	30 000,00 €	+ 49 651,19 €	79 651,19 €	Inscription de la recette notifiée par le Département
Total			64 092,87 €		

SECTION INVESTISSEMENT

Il est proposé d'enregistrer des recettes supplémentaires qui nous ont été notifiées et d'affecter le nouveau montant du virement à la section d'investissement pour couvrir les dépenses d'investissement présentées ci-après.

SECTION INVESTISSEMENT - DEPENSES					
Op.	Libellés	Crédits inscrits au BP 2022	Propositions de DM	Nouveaux montants des crédits inscrits avec DM	Observations
02	ONI Bâtiments	210 000,00 €	+ 9 218,00 €	219 128,00 €	Augmentation de l'opération avec l'inscription des subventions notifiées
02	ONI Voirie	212 000,00 €	+ 54 218,20 €	266 218,20 €	SDE 24 : Route de Thenon Eclairage public et Telecom
02	ONI Achat matériel et équipements divers	80 000,00 €	+ 11 561,19 €	91 561,19 €	Dépenses supplémentaires en matière de signalétique et d'adressage
37	Aménagements sécuritaires	10 000,00 €	+ 20 000,00 €	30 000,00 €	Mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement et la réfection de la route de Thenon
47	Cimetières	5 000,00 €	+ 3 000,00 €	8 000,00 €	Engazonnement des cimetières
44	Aménagement Aires de Bacs Déchets	90 000,00 €	+ 5 000,00 €	95 000,00 €	Acquisitions foncières et aménagement
05	Réserves foncières	60 000,00 €	+ 50 000,00 €	110 000,00 €	Acquisition des anciens locaux du « Café de France » et d'une licence 4 + frais notariés
Total			+ 152 997,39 €		

SECTION INVESTISSEMENT - RECETTES					
Op.	Libellés	Recettes inscrites au BP 2022	Propositions de DM	Nouveaux montants des recettes inscrites avec DM	Observations
021	Virement de la section de fonctionnement	718 051,78 €	+ 49 033,19 €	767 084,97 €	
01	Opérations financières	624 020,25 €	+ 618,00 €	624 638,25 €	Régularisation du montant des amortissements
02	ONI Bâtiments - Subventions				Enregistrement des subventions.
	- DETR 2022 pour les travaux sanitaires St-Cernin	0,00 €	+ 8 200,00 €	9 128,00 €	
	- Financement des capteurs CO2	0,00 €	+ 928,00 €		
02	ONI Voirie - Subventions				Enregistrement des subventions.
	Parking route des Tuilières avec places de stationnement perméables :	0,00 €	+ 22 318,20 €	54 218,20 €	
	- DETR 2022	0,00 €	+ 31 900,00 €		
	- Agence de l'eau				
05	Réserves foncières - Emprunt	60 000,00 €	+ 40 000,00 €	100 000,00 €	Enregistrement de l'emprunt contracté.
Total			+ 152 997,39 €		

Monsieur le Maire soumet au vote les décisions modificatives présentées ci-dessus.

Après en avoir délibéré et voté, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve les décisions modificatives présentées ci-dessus.

DELIBERATION N° 2022-120**Finances****- Budget annexe « Service des Eaux » : propositions de décisions modificatives**

La commission des finances s'est réunie les 10 et 24 octobre 2022 et propose les réajustements budgétaires suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Il est proposé d'ajuster les recettes et de diminuer des opérations pour couvrir les dépenses d'investissement présentées ci-après.

SECTION INVESTISSEMENT - DEPENSES					
Op.	Libellés	Crédits inscrits au BP 2022	Propositions de DM	Nouveaux montants des crédits inscrits avec DM	Observations
57	Diagnostic assainissement et travaux de mises aux normes du réseau assainissement	520 000,00 €	- 130 000,00 €	390 000,00 €	Actualisation du montant des travaux de réhabilitation du réseau de collecte des eaux usées de la route de Thenon
44	Travaux forage Moulin Triquet	60 000,00 €	- 17 000,00 €	43 000,00 €	
62	Stations de pompage et châteaux d'eau	60 000,00 €	- 17 000,00 €	43 000,00 €	
Total			- 164 000,00 €		

SECTION INVESTISSEMENT - RECETTES					
Op.	Libellés	Recettes inscrites au BP 2022	Propositions de DM	Nouveaux montants des recettes inscrites avec DM	Observations
57	Diagnostic assainissement et travaux de mises aux normes du réseau assainissement	Emprunts : 520 000,00 € Subvention : 0,00 €	- 342 200,00 € + 178 200,00 €	177 800,00 € 178 200,00 €	Ajustement des recettes en fonction de la subvention inscrite et de l'actualisation du montant des travaux. La part de l'autofinancement de cette opération s'élève à 34 000,00 €.
Total			- 164 000,00 €		

Monsieur le Maire soumet au vote les décisions modificatives présentées ci-dessus.

Après en avoir délibéré et voté, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve les décisions modificatives présentées ci-dessus.

Monsieur le Maire indique que les frais de mise en conformité des personnes qui sont raccordées sur le secteur de travaux sont éligibles à l'aide de l'Agence de l'eau. De plus, le montant des dépenses afférentes à ces travaux est désormais connu. C'est pourquoi, afin de concrétiser les orientations retenues, la commune va faire bénéficier aux abonnés concernés de la subvention et ne va pas leur réclamer les frais de mise en conformité.

DELIBERATION N° 2022-121

Finances

- **Encaissement recettes : occupation du domaine public France télécom**

France Télécom (Orange) verse à la commune une redevance annuelle d'occupation du domaine public.

Pour 2022, elle s'élève à 3 912,54 € et se décompose comme suit :

- Artères aériennes	56,672 km x 40,00 € = 2 266,88 €
- Artères en sous-sol	15,193 km x 30,00 € = 455,79 €
- Emprises au sol (m ²)	1,5 m ² x 20,00 € = 30,00 €
Total	2 752,67 €

Coefficient d'actualisation 2022 (1,42136396)	1,42136396 x 2 752,67 € = 3 912,54 €
---	--------------------------------------

Cette affaire est soumise au conseil municipal pour approbation d'encaissement.

Après en avoir délibéré et voté, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le versement de cette redevance.

DELIBERATION N° 2022-122

Finances

- **Prise en charge des non-valeurs 2022**

Il est rappelé au conseil municipal que dans le cadre des non-valeurs 2022, il a été voté 5 000,00€ sur le budget du service des eaux et 1 500,00 € sur le budget principal.

La trésorerie a établi un état de prise en charge. Malgré les poursuites engagées par cette dernière (procédures judiciaires), ces créances restent définitivement irrécouvrables (personnes disparues, insuffisance de l'actif sur règlements ou liquidations judiciaires).

Service AEP / Assainissement	1 461,14 €
Commune	0,00 €

Les non-valeurs sont soumises au conseil municipal, pour prise en compte budgétaire.

Après en avoir délibéré et voté, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide la prise en charge des non-valeurs.

DELIBERATION N° 2022-123

Finances

- **Accompagnement à la reprise ou à la création de commerce en centre bourg**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante que la commune de Rouffignac apporte un soutien financier, correspondant à un mois de loyer, pour la création de la société S.A.S YES WE CAKE, à l'instar des accompagnements déjà réalisés pour la reprise ou la création de commerces en centre-bourg.

Après en avoir délibéré et voté, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve que la commune apporte un soutien financier, correspondant à un mois de loyer, pour la création mentionnée ci-dessus.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'une pâtisserie événementielle qui s'installe au bas du bourg près du rond-point de la Falquette. L'ouverture est très proche.

DELIBERATION N° 2022-124

SMDE 24

- **Adhésion de la commune de Beynac-et-Cazenac au SMDE 24**

Par délibération en date du 29 septembre 2022, la commune de Beynac-et-Cazenac sollicite son adhésion au SMDE 24, ainsi que le transfert de la compétence « Protection du point de prélèvement » (bloc 6.31).

Le comité Syndical du SMDE 24, lors de sa réunion du 06/10/2022 a donné une suite favorable à cette demande d'adhésion et de transfert de compétence.

Conformément aux statuts du SMDE 24, il convient de soumettre à l'acceptation de chaque collectivité adhérente au SMDE 24, l'adhésion et le transfert de compétence de Beynac-et-Cazenac au SMDE 24.

Après en avoir délibéré et voté, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **accepte** l'adhésion au SMDE 24 avec le transfert de la compétence « Protection du point de prélèvement » de la Commune de Beynac-et-Cazenac.

QUESTIONS DIVERSES

➤ Recherche de médecin :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le docteur Federico M. VILLOSLADAS SALINAS a ouvert son cabinet médical le 03 novembre. Il lui souhaite bon courage pour la suite et surtout félicitation pour la ténacité dont il a fait preuve pour parvenir à son installation.

Par ailleurs, un autre candidat médecin a été présenté par la société de recrutement bordelaise la même semaine. Cependant, le candidat ne viendra pas s'installer sur la commune.

➤ Travaux de voirie en régie :

Christian PORTE informe les élus de la liste des travaux réalisés en régie cette année :

- Jusqu'à fin juin :
 - Route de l'Herm ;
 - Route de Laquin ;
 - Route des Bouyges ;
 - Chemin de la Cirgondie ;
 - Chemin des Abîmes ;
 - Route de Sardin ;
 - Chemin de Laurélie ;
 - Chemin de la Pinsonnie ;
 - Route de la Borderie ;
 - Chemin des Landes ;
 - Route des Piconnies ;

Le linéaire des travaux, en point à temps ou en réfection totale, est d'environ 6 km et représente, fin juin, un coût en fourniture de 27 850,00 €.

- Depuis septembre :
 - Route de la Tour ;
 - L'impasse de l'Abbé Breuil ;
 - Route de Peyrebrune et chemin du Château d'eau ;

Là, le coût des fournitures s'élève à 11 850,00 €.

Christian PORTE indique que l'équipe de voirie des services techniques (4 agents) a travaillé une semaine sur la commune des Eyzies. En contrepartie, un agent est venu 9 jours pour faucher.

➤ Parking route des Tuilières :

Les travaux ont démarré pour une durée estimée de 3 semaines. Les végétaux sont en attente de livraison et seront plantés par les agents des services techniques. Une place de parking a été supprimé afin de créer un emplacement pour des vélos. Une fois le parking engazonné, le stationnement sera condamné pour favoriser la pousse. Les voies de circulation en enrobé seront donc accessibles.

Monsieur le Maire tient à remercier les élus et les administrés pour la qualité relationnelle entretenue dans le cadre de la préparation du chantier d'assainissement sur la route de Thenon.

➤ Aire de service pour camping-cars

Monsieur le Maire indique que le plan d'installation pour la station de service pour camping-cars a été validé et la borne a donc été installée par les agents des services techniques.

Hubert ANGIBAUTL ajoute que la borne de service n'est pas encore en service car les travaux d'enrobés autour des grilles d'évacuation ne sont pas encore réalisés. Il estime que cet

équipement s'intègre avec le point d'apport volontaire des déchets. La mise en place d'une cellule sanitaire autonome, à proximité, est à l'étude et devrait être abordée lors d'un prochain conseil municipal. Il sera possible de la végétaliser et de l'embellir pour qu'elle s'intègre au mieux.

Arnaud VILLATE demande si la borne fournit de l'eau et de l'électricité en libre-service. Il est répondu par l'affirmative car il n'est pas prévu de système de jeton ou de carte de paiement. Arnaud VILLATE souligne que n'importe qui peut venir s'y stationner.

Christian PORTE ajoute que la borne est évolutive et qu'il faudra voir à l'usage l'intérêt d'intégrer un moyen de paiement qui s'avère compliqué et cher.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'une aire de service améliorée, à l'instar de la station de lavage pour les vélos, mais pas d'une aire de stationnement.

Arnaud VILLATE indique qu'il ne voit pas trop l'intérêt de la présence d'une prise électrique sur la borne vu qu'il s'agit d'une aire de service et pas d'un stationnement permanent. Le risque est qu'une personne pourrait venir s'installer à côté pour s'y brancher. Il est répondu qu'il est possible de couper l'alimentation. Christian LALOT précise qu'il y a une minuterie qui permet d'éviter que cela soit « open bar ». Bruno BRESSAND répond également qu'il existe des camping-cars qui utilisent des pompes électriques pour vidanger.

Christian PORTE ajoute que la fourniture en eau est nécessaire pour le vidage et le remplissage des camping-cars mais cela reste une aire de service.

➤ Réaménagement des sanitaires de la salle municipale de Saint-Cernin

Arnaud VILLATE indique que les travaux de démolition sont terminés et ceux de la rampe vont normalement démarrer cette semaine. C'est un chantier qui devrait normalement finir avant les fêtes ou au plus tard début janvier, si les entreprises respectent le planning. Christian LALOT ajoute qu'il a un souci avec le tuyau d'alimentation en eau potable car il n'est pas possible de le laisser enterré sous la rampe d'accès.

➤ Travaux de couverture bâtiment de Saint-Cernin

Christian LALOT informe l'assemblée que l'ensemble des travaux de couverture sont achevés. Cependant, il précise qu'il faudra traiter l'évacuation des eaux pluviales.

Il ajoute que les travaux sur la toiture de l'église de Saint-Cernin ne sont pas encore terminés.

➤ Maison d'accueil d'urgence Marie QUEYROI

Christian LALOT indique que les agents des services techniques sont intervenus pour la partie relative à l'électricité mais que les menuiseries sont en attente du côté de l'entreprise.

Monsieur le Maire propose, une fois les travaux terminés, d'organiser une réception autour d'un moment convivial.

➤ Mobilité

Monsieur le Maire souligne qu'il va falloir se pencher sur le chantier mobilité et proposer plusieurs délégués, en sus de Arnaud VILLATE.

➤ Travaux sur le réseau d'adduction en eau potable route de Peyrebrune

Christian PORTE informe l'assemblée que les travaux ont été réceptionnés et 1 km environ de canalisation a été changé. Il y a eu 19 reprises de branchement et 5 créations. Le diamètre de la canalisation est passé de 40mm à 110mm, ce qui a permis d'installer une borne incendie au niveau du carrefour entre la route de Peyrebrune et le chemin du château d'eau. Il ajoute que la voirie sera refaite en 2023 avec, en prévision, un élargissement du chemin du Château d'eau.

Christian PORTE fait part d'une information intéressante en indiquant que la consommation d'eau, à l'heure actuelle, oscille entre 260 et 290 m³ d'eau/jour. Elle est donc à la baisse. Il ajoute que deux grosses fuites ont été réparées, ce qui a permis d'économiser 50 m³/jour. Il souhaite remercier l'ensemble des agents du service technique car ils sont disponibles et ils interviennent

le soir et le week-end. Par ailleurs, la création d'un plan de renouvellement des canalisations vétustes est à étudier pour poursuivre la réduction des secteurs fuyards.

Bruno BRESSAND demande si la longueur des canalisations vétustes est connue. Monsieur le Maire répond qu'il y a 130 km de canalisation sur le territoire de la commune mais il est seulement possible de faire l'inventaire des réseaux qui ont été entièrement rénovés et remplacés sur les 6 ou 7 dernières années. Il ajoute que le travail de surveillance est primordial car il porte ses fruits.

➤ Travaux pour la réhabilitation du réseau des eaux usées route de Thenon

Christian PORTE indique que les travaux sur la route de Thenon avancent lentement mais sûrement, en raison du traitement de l'amiante qui nécessite une procédure longue et fastidieuse.

➤ Protection incendie

Hubert ANGIHAULT informe l'assemblée qu'un poteau incendie a été installé, et agréé par le SDIS, sur la route de Font Mendosse, en lieu et place d'une bâche incendie qui nécessitait l'acquisition d'un bout de terrain par la commune. Cette prise d'initiative a donc été payante.

➤ Affaire l'Allée :

Bruno BRESSAND demande s'il y a des nouvelles sur le dossier de l'Allée. Monsieur le Maire lui répond que l'étude de Fossemagne a été sollicitée pour essayer d'avoir plus de renseignements.

➤ Prochains rendez-vous :

- Réunion UDM 24 /SMD3 avec une délégation de 4 élus rouffignacois : le 08/11/2022 à 18h00 (Filature à Périgueux) ;
- Réunion de chantier pour les travaux sur le réseau d'eaux usées route de Thenon : le 09/11/2022 après-midi ;
- Rendez-vous à l'étude notariale de Fossemagne pour la signature de l'achat des anciens locaux du « café de France » : le 09/11/2022 à 16h30 ;
- Rencontre avec le candidat placier suppléant (qui n'a pas encore confirmé sa présence) : le 10/11/2022 ;
- Commission environnement : le 10/11/2022 à 18h00 ;
- Cérémonie du 11 novembre :10h30 à Saint-Cernin et 11h00 à Rouffignac. Cette cérémonie sera suivie d'un vin d'honneur.
- AG des anciens du Foot : le 11/11/2022 à 18h30 ;
- Soirée organisée par la société de musique : le 12/11/2022 ;
- Prochain conseil municipal prévu le 29 novembre 2022.

Rien ne restant à l'ordre du jour,
Monsieur le Maire a déclaré la séance close à 20h30

Procès-verbal approuvé en séance du conseil municipal du 29 novembre.2022

Marie-Thérèse BLONDY, secrétaire de séance

Raymond MARTY, Maire



Liste des membres présents

Raymond MARTY, Maire	<i>Présent</i>
Laurent DELTREUIL, Maire délégué	<i>Présent</i>
Hubert ANGIBAUT, 1^{er} adjoint	<i>Présent</i>
Marie-Thérèse BLONDY, 2^{ème} adjointe	<i>Présente</i>
Christian PORTE, 3^{ème} adjoint	<i>Présent</i>
Sylvie ARISTIDE, 4^{ème} adjointe	<i>A donné procuration à Marie-Thérèse BLONDY</i>
Michel BOURDEILH, 5^{ème} adjoint	<i>Présent</i>
Christian LALOT, conseiller municipal délégué	<i>Présent</i>
Valérie PAGES, conseillère municipale déléguée	<i>Présente</i>
Juliana CHABRERIE, conseillère municipale déléguée	<i>Présente</i>
Sandrine BENAGLIA, conseillère municipale déléguée	<i>A donné procuration à Juliana CHABRERIE</i>
Arnaud VILLATE, conseiller municipal délégué	<i>Présent</i>
Marie-Christine GENTIL, conseillère municipale	<i>A donné procuration à Raymond MARTY</i>
Aurélié CHARDELIN, conseillère municipale	<i>Présente</i>
Yves Raymond QUEYROU, conseiller municipal	<i>Absent</i>
Nathalie ROUVEYROUX, conseillère municipale	<i>A donné procuration à Bruno BRESSAND</i>
Michel CAPTAL, conseiller municipal	<i>Présent</i>
Caroline GANGNAT, conseillère municipale	<i>Présente</i>
Bruno BRESSAND, conseiller municipal	<i>Présent</i>